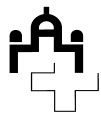


Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



Amtliches Bulletin der Bundesversammlung

Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale

1996

106. Jahrgang – 4. Sitzung der 45. Amtsdauer

106^e année – 4^e séance de la 45^e législature

106^o anno – 4^a seduta della 45^a legislatura

Inhaltsverzeichnis 1996 (Bände I, II)**Sitzungen der 45. Amtsdauer**

- 3. Sitzung vom 20. März 1996: 657
- 4. Sitzung vom 19. Juni 1996: 1313

Bundesgericht

Wahl eines ausserordentlichen nebenamtlichen Richters: 659

Eidgenössisches Versicherungsgericht

Wahl eines Richters/einer Richterin: 658, 1313

Andere Geschäfte

Begnadigungsgesuche. Bericht: 657

Table des matières 1996 (Volumes I, II)**Séances de la 45e législature**

- 3e séance du 20 mars 1996: 657
- 4e séance du 19 juin 1996: 1313

Tribunal fédéral

Election d'un juge suppléant extraordinaire: 659

Tribunal fédéral des assurances

Election d'un/d'une juge: 658, 1313

Autres objets

Recours en grâce. Rapport: 657

Rednerliste 1996 (Bände I, II)**Liste des orateurs 1996 (Volumes I, II)**

Fischer-Hägglings Theo (V, AG), Nationalrat
Eidgenössisches Versicherungsgericht. Wahl eines Richters/einer Richterin: 658

Inderkum Hansheiri (C, UR), Ständerat
Begnadigungsgesuche. Bericht: *657

Leuba Jean-François (L, VD), conseiller national,
président
Communications du président: 657, 658, 659, 1313, 1314

Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

Vereinigte Bundesversammlung Assemblée fédérale (Chambres réunies)

1996

4. Sitzung der 45. Amtsdauer
4^e séance de la 45^e législature

Vierte Sitzung – Quatrième séance

Mittwoch, 19. Juni 1996
Mercredi 19 juin 1996

08.00 h

Vorsitz – Présidence: Leuba Jean-François (L, VD)

Le président: Je déclare ouverte la séance de l'Assemblée fédérale, Chambres réunies.

Les députés des deux Conseils ont été régulièrement convoqués à la séance de ce jour. Ils ont reçu, avec le programme de la session, l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée fédérale.

Je constate que la majorité absolue des membres du Conseil des Etats et du Conseil national est réunie; l'Assemblée fédérale peut dès lors valablement délibérer.

Eidgenössisches Versicherungsgericht Tribunal fédéral des assurances

Le président: Un siège doit être pourvu au Tribunal fédéral des assurances à la suite de la démission de M. Bernard Viret.

Huber Annemarie, Generalsekretärin, verliest folgendes Rücktrittsschreiben:

Huber Annemarie, secrétaire générale, donne lecture de la lettre de démission suivante:

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir, à l'attention des membres de l'Assemblée fédérale, ma démission de juge au Tribunal fédéral des assurances, pour le 30 septembre 1996.

Ma démission est motivée par des raisons de santé. Réélu juge à trois reprises, président du Tribunal fédéral des assurances pendant les années 1994 et 1995, je tiens à remercier l'Assemblée fédérale de la confiance qu'elle m'a témoignée en me permettant de participer, pendant plus de quinze ans,

à la formation de la jurisprudence dans le domaine attachant des assurances sociales.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Bernard Viret

Le président: M. Bernard Viret, âgé de 63 ans, est originaire de Villars-Tiercelin dans le canton de Vaud. Il a fréquenté, en même temps que votre serviteur, l'Université de Lausanne où ses études furent couronnées par un doctorat en 1960. Sa thèse portait sur le suicide de l'assuré dans l'assurance sur la vie et dans l'assurance privée contre les accidents.

Portant toujours le noeud papillon, M. Viret commença son activité dans l'assurance privée à La Neuchâteloise où il fut assistant de direction à Neuchâtel puis fut successivement juriste, sous-directeur et, dès 1973, directeur de l'Assurance Mutuelle Vaudoise à Lausanne. Parallèlement, il embrassa une carrière dans l'enseignement et fut notamment professeur extraordinaire de législation sociale à la Faculté de droit dès 1970, puis codirecteur de l'Institut de recherches sur le droit de la responsabilité civile et des assurances. En 1976, il créa l'enseignement du droit de la prévoyance professionnelle. Il fut juge assesseur au Tribunal des assurances du canton de Vaud.

C'est le 8 octobre 1980 que M. Viret fut élu au Tribunal fédéral des assurances. Il fut président du tribunal pendant les années 1994 et 1995. M. le juge fédéral Viret assumait la présidence de l'Association internationale de droit des assurances.

Le professeur Viret est l'auteur de très nombreuses publications sur les assurances sociales, la prévoyance professionnelle, le droit du travail, les assurances privées, les placements de fonds, l'assurance et l'inflation et la protection des assurés.

Il arrive rarement aux juges d'exprimer publiquement leurs opinions. Le juge fédéral Viret le fit cependant dans une interview sur les 75 ans du tribunal de Lucerne en relevant que la disposition qui permet aux femmes de toucher une rente à 62 ans alors que les hommes doivent attendre 65 ans était «parfaitement anticonstitutionnelle». Mais le TFA, constata-t-il, ne peut rien faire pour harmoniser l'âge de la retraite! Les initiatives en cours dans ce domaine auront le mérite de trancher la question

Au nom de l'Assemblée fédérale, je prie ce grand juriste, dont l'esprit conciliant est l'une des qualités marquantes, de recevoir l'expression de notre profonde gratitude pour le travail considérable accompli à Lucerne. Malgré une santé mise à rude épreuve, il a su faire face à sa lourde charge et a poursuivi sa remarquable activité scientifique.

Tous nos vœux accompagnent M. Bernard Viret dans sa retraite. (*Applaudissements*)

Wahl eines Richters
Election d'un juge

Vorschlag der freisinnig-demokratischen Fraktion, der christlichdemokratischen Fraktion, der sozialdemokratischen Fraktion, der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, der LdU/EVP-Fraktion und der liberalen Fraktion
 Ferrari Pierre

Proposition du groupe radical-démocratique, du groupe démocrate-chrétien, du groupe socialiste, du groupe de l'Union démocratique du centre, du groupe AdI/PEP et du groupe libéral
 Ferrari Pierre

Le président: Pour remplacer M. Viret, le groupe radical-démocratique, appuyé par les autres groupes, propose la candidature de M. Pierre Ferrari. La proposition des groupes et le curriculum vitae du candidat vous ont été distribués. La procédure est réglée par l'article 8 alinéa 5 du règlement de l'Assemblée fédérale et est analogue à celle en vigueur pour le Conseil fédéral.

Ergebnis der Wahl – Résultat du scrutin

Ausgeteilte Wahlzettel – Bulletins délivrés	196
eingelangt – rentrés	194
leer – blancs	16
ungültig – nuls	1
gültig – valables	177
absolutes Mehr – Majorité absolue	89

Es wird gewählt – Est élu
 Ferrari Pierre mit 167 Stimmen

Ferner haben Stimmen erhalten – Ont en outre obtenu des voix
 Verschiedene – Divers 10

Le président: Je félicite chaleureusement M. Pierre Ferrari de son élection et lui souhaite une fructueuse activité au sein du TFA. (*Applaudissements*)

Schluss der Sitzung um 08.15 Uhr
La séance est levée à 08 h 15

106. Jahrgang des Amtlichen Bulletins

Herausgeber:

Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung
 Parlementsdienste
 3003 Bern
 Tel. 031/322 99 82
 Fax 031/322 99 33

Chefredaktor: Dr. phil. François Comment

Druck: Vogt-Schild AG, 4501 Solothurn

Vertrieb und Abonnemente:

EDMZ, 3000 Bern
 Tel. 031/322 39 08/322 39 14/322 39 18
 Fax 031/322 39 75

Preise gedruckte Fassung (inkl. MWSt):

Einzelnummer Nationalrat	Fr. 24.–
Jahresabonnement Schweiz (Nationalrat und Ständerat)	Fr. 95.–
Jahresabonnement Ausland	Fr. 103.–

CD-ROM-Fassung: in Vorbereitung

Internet/WWW-Adresse: <http://www.admin.ch>

ISSN 1421-3974

106^e année du Bulletin officiel

Editeur:

Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
 Services du Parlement
 3003 Berne
 Tél. 031/322 99 82
 Fax 031/322 99 33

Rédacteur en chef: François Comment, dr ès lettres

Impression: Vogt-Schild SA, 4501 Soleure

Distribution et abonnements:

OCFIM, 3000 Berne
 Tél. 031/322 39 08/322 39 14/322 39 18
 Fax 031/322 39 75

Prix version imprimée (TVA incl.):

Numéro isolé Conseil national	fr. 24.–
Abonnement annuel pour la Suisse (Conseil national et Conseil des Etats)	fr. 95.–
Abonnement annuel pour l'étranger	fr. 103.–

Version CD-ROM: en préparation

Adresse Internet/WWW: <http://www.admin.ch>

ISSN 1421-3974